# Le Tambour de Vitot

n°13

Bulletin communal réalisé par le Conseil Municipal - 1er semestre 2014

## Le mot du Maire

Madame, Monsieur

Nous avons été informés vers le 8 mai du décès de l'ancien Maire de notre commune, Monsieur Pierre MERILLER, de 1989 à 1995.
Nous adressons à son épouse et toute la famille, nos condoléances les plus sincères.
Un article retraçant son œuvre au profit de la commune lui est consacré dans ce bulletin d'informations communales.

Les chantiers d'assainissement d'eaux usées et de voirie sont terminés.
Concernant l'assainissement des eaux usées, place maintenant aux raccordements des particuliers, mais l'octroi de subventions par l'Agence de l'eau alourdit la procédure et retardera le branchement effectif des habitations. Le montant appréciable des subventions, si rare dans le contexte économique actuel, mérite bien ce décalage de temps.

Le dossier d'extension du groupe scolaire avance lentement, la prochaine étape sera la cession à l'€uro symbolique (acte notarié) au SIVOS de la surface de terrain nécessaire à cette édification, le bornage ayant été réalisé le 3 juin.

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa réunion du 3 juin, de lancer la révision effective du PLU, outil du développement maîtrisé de la commune, mais qu'il convient de revoir chaque fois que nécessaire.
Enfin, le Conseil Municipal a souhaité développer l'embellissement de la commune, poursuivant ainsi le travail initié par nos prédécesseurs. Espérant qu'il sera pris grand soin de ces efforts esthétiques

Vous souhaitant bonne lecture de ce premier exemplaire de la nouvelle mandature, je vous souhaite un bon et bel été.

Cordialement
Joël LELARGE

**Infos Mairie :**

Delphine FOUET vous accueille lundi de 14h00 à 16h00 et vendredi de 17h00 à 18h30 en présence du Maire ou d'un adjoint.
En cas d'indisponibilité sur ces horaires, un rendez-vous sur demande pourra être proposé à un autre moment.

Tel / Fax : 02.32.35.37.25 / Numéro de portable de Joël LELARGE : 06.24.83.53.31

**Nouvelle adresse de messagerie de la mairie** : mairie@vitot.fr

**La mairie sera fermée cet été du 4 au 22 août inclus.**

# Assainissement des eaux usées

Le chantier est terminé depuis début mars et la réception définitive des travaux sur voirie a été prononcée le 10 avril, en présence de tous les partenaires du dossier.

La nouveauté de cette tranche consiste en une subvention (depuis seulement 2013) de l'Agence de l'Eau pour le branchement des habitations des particuliers.

Pour ce, chaque propriétaire doit signer une convention de partenariat avec la commune (Maître d'ouvrage), qui devra avancer les fonds dans l'attente du versement de la subvention par l'Agence de l'Eau.

Cette subvention, d'un montant maximal de 3500 € par branchement, couvre les frais d'étude, les travaux, la vidange de la fosse existante.

Au-delà éventuellement de 3500 €, le coût supplémentaire serait à la charge des quelques propriétaires concernés, mais après une mutualisation de tous les dossiers.

Pour ce faire, un nouveau maître d'œuvre, commun pour Le Neubourg et Vitot, a été recruté : Concept Environnement, qui avait déjà réalisé le zonage d'assainissement.

A l'issue d'un rendez-vous au cours de l'été, pour chaque habitation, le dossier sera validé par l'Agence de l'Eau et les premiers travaux chez les particuliers devraient commencer à l'automne.

Ensuite la conformité sera prononcée et l'autorisation d'utiliser le réseau d'AEU sera accordée.

# Aménagements de voirie

Les travaux sont terminés et la réception provisoire a été prononcée le 29 avril, dans l'attente de celle définitive, qui n'aura lieu qu'après des plantations d'arbres prévues logiquement à l'automne.

Globalement, les habitants se disent satisfaits de ces travaux. Chacun doit s'adapter au contournement de la place des Tilleuls et à bien respecter les priorités de passage à chaque rétrécissement de chaussée.

L'objectif premier est d'assurer la sécurité des accès à l'école grâce à la réalisation de chemins piétonniers convergents vers le groupe scolaire, selon la volonté du Conseil Général, puisque la rue Saint Nicolas est une voie départementale.

Grâce à une bonne coordination avec le service voirie de la CDC du Pays du Neubourg, gestionnaire des axes autour de la place des Tilleuls, ce secteur a pu être aménagé de façon efficace en même temps.

Le bassin de rétention des eaux de pluie, dimensionné pour une pluviométrie centennale, a déjà été bien sollicité par les fortes pluies de mai. Il nous semble parfaitement adapté et bien filtrant.

Subsistent quelques points sombres auxquels il convient de remédier :

- le stationnement aux heures de pointe à l'école,
- une meilleure identification des rétrécissements la nuit, par la pose de plots réfléchissants supplémentaires à certains endroits.

Les chiffres définitifs de ces travaux vous seront communiqués dans le bulletin de décembre, lorsque nous disposerons du décompte général et définitif.

Concernant la voirie après travaux, la CDC du Pays du Neubourg réalisera en début de l'été, un enrobé de la chaussée et la pose de bordures sur la rue du Buc, mettant ainsi un terme à de longs moments de chantier sur cette voie qui avait bien besoin d'une restauration.

# Stationnement autour de la place des Tilleuls

Les récents travaux de voirie autour de la place des Tilleuls ont permis la création de 20 places de stationnement, auxquelles s'ajoute le grand espace disponible en façade de la cantine scolaire.

Un chemin piétonnier créé à cet effet permet d'accéder à l'école en toute sécurité.

Cependant nous constatons que certains automobilistes, parents d'élèves en particulier stationnent sur les bordures sableuses le long de la rue Saint Nicolas, même s'il y a encore des places libres du côté de la cantine.

Cette façon de procéder est dangereuse pour la circulation, réduit la largeur des trottoirs, altère le revêtement et nécessite une traversée qui n'est pas sans risque de la rue Saint-Nicolas.

C'est pourquoi, pendant les congés scolaires d'été, nous allons faire procéder à un balisage des bordures sur cette rue.

Si nous constatons encore du stationnement sauvage après cette intervention, nous serons contraints d'avoir recours à des mesures plus radicales, à notre regret.

# Commission Fleurissement

La nouvelle équipe de la commission fleurissement s'est mise au travail. Les travaux d'assainissement et le réaménagement de la rue Saint-Nicolas et de la place des Tilleuls ont créé de nouvelles zones à aménager et ce sera le premier objectif de la commission.

Deux plates-bandes devant la mairie ont d'ailleurs fait l'objet de plantations : rosiers, lavandes et fusains agrémentent désormais l'abord du bâtiment. Les membres de la commission, grâce aux subventions de la CdC, ont choisi également d'égayer l'entrée de la mairie ainsi que le monument aux morts en plantant des fleurs annuelles colorées.

Le second objectif sera aussi de faciliter l'entretien des ces nouvelles zones en bâchant et en paillant le pied les parterres. Les prochaines plantations seront réalisées à l'automne.

L'équipe de cette commission est venue arroser ces nouvelles plantations le 9 juin, mais s'est trouvé elle-même arrosée par un orage !...

# Civisme - Bon voisinage

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

En particulier, les possesseurs de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive ; les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. Des solutions anti-aboiements existent sous forme de collier à faire porter au chien.

Le fauteur de trouble, à l'origine d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par tapage nocturne ou diurne, par sa durée, sa répétition ou son intensité, encourt une amende prévue par les contraventions de 3ème classe fixées par l'article R.623-2 du code pénal à laquelle s'ajoute la confiscation de la chose ayant servi ou était destinée à commettre l'infraction.

*(Arrêté de 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure).*

# Population légale 2011 de la commune

Les populations légales 2011 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2014. Elles se substituent aux populations légales 2010.

Les populations légales sont actualisées chaque année. Les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer les évolutions sur des périodes d'au moins cinq ans.

Les chiffres peuvent être comparés avec les populations légales de 2006 ou de 1999.

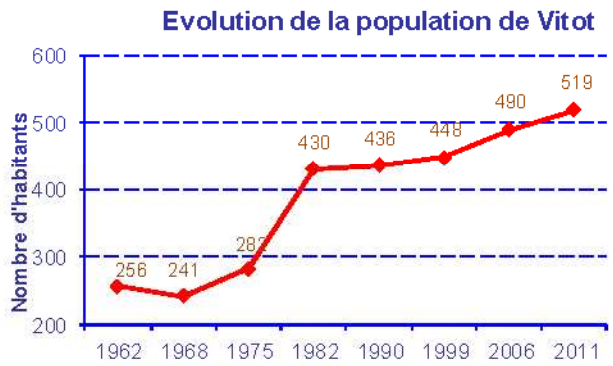


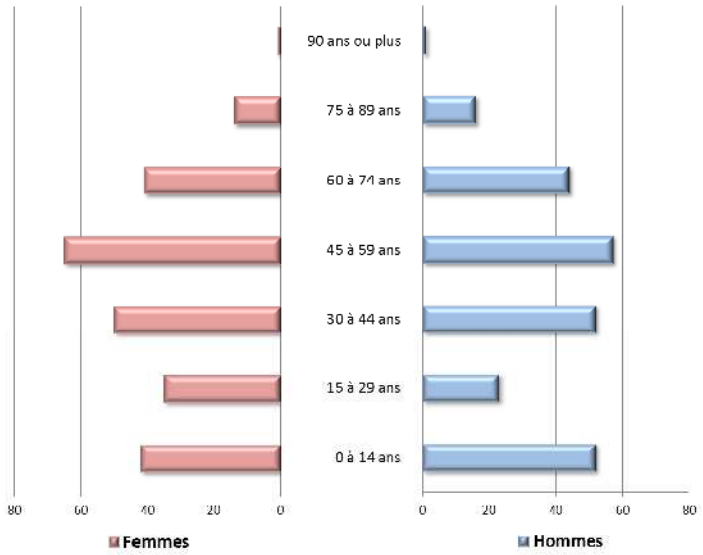


# Résultats élections Européennes à Vitot

Taux de participation 49,2%

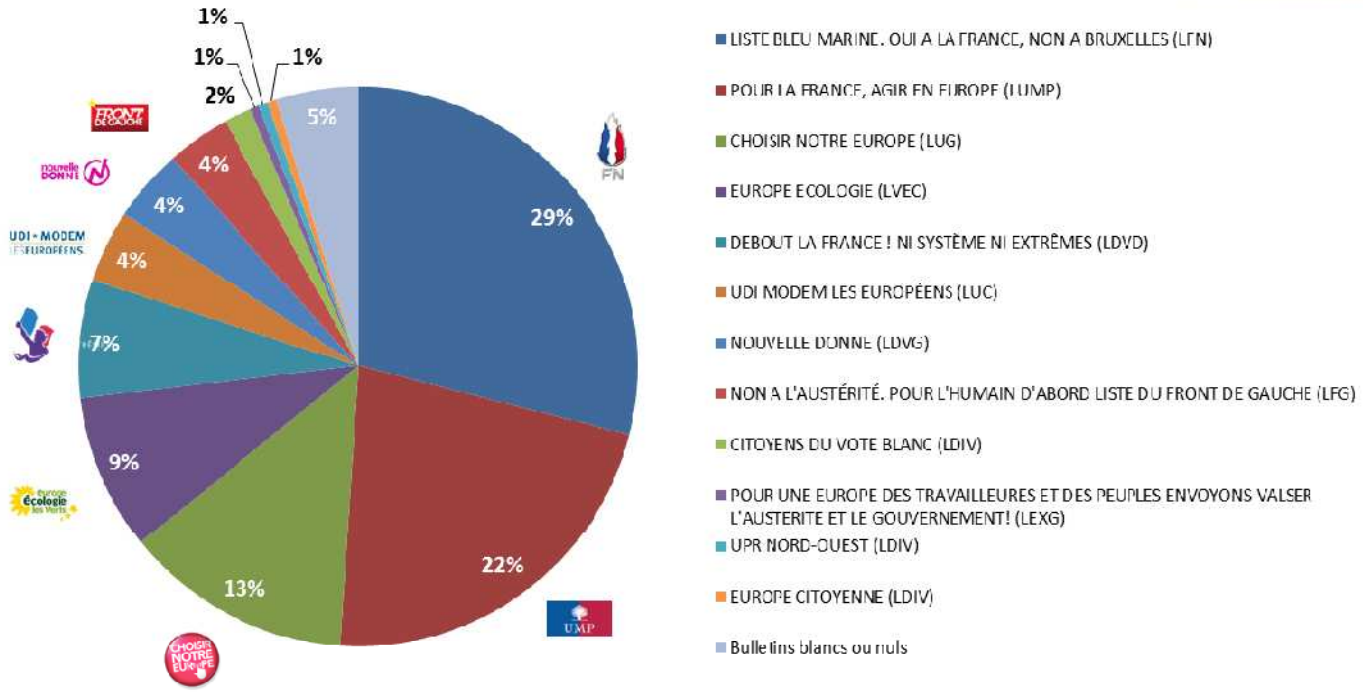


# Evolution du bulletin

Pour mémoire, création de notre premier bulletin communal sous la forme actuelle en juin 2008.

Au fil du dernier mandat, ce bulletin a évolué en terme de nombre d'articles et de pages.

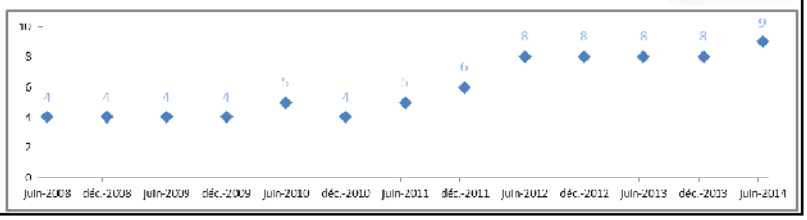

# Nouvelle cabine téléphonique publique

Une nouvelle cabine téléphonique publique a été installée à l'arrière de la mairie, en lieu et place de celle présente depuis plusieurs années sur la place des Tilleuls. Une marquise a été ajoutée à celle-ci par la commune.

Les cabines téléphoniques sont, il est vrai, de moins en moins utilisées depuis la montée en puissance des téléphones portables. Les Français possèdent ainsi 75,5 millions de cartes SIM au 30 septembre 2013. «Le trafic moyen était en juillet dernier de 90 minutes par mois en France, ce qui représente 3 minutes par jour et par cabine d'appels sortants et entrants. Ce même trafic était de près de 30 minutes en 2009».

# Budget de fonctionnement 2014

Le budget primitif 2014 adopté à l'unanimité par le précédent conseil municipal s'équilibre en fonctionnement à 552 575 € et à 931 301 € en investissements.

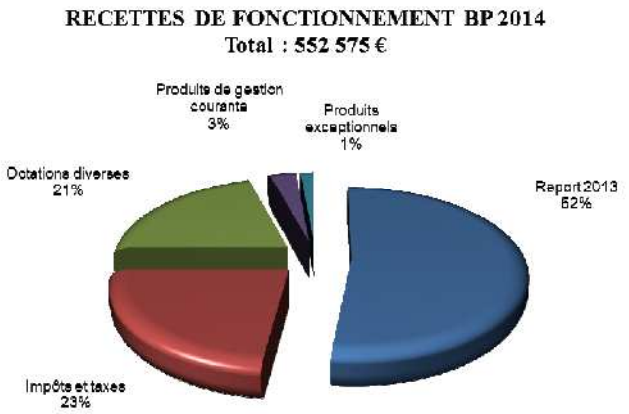


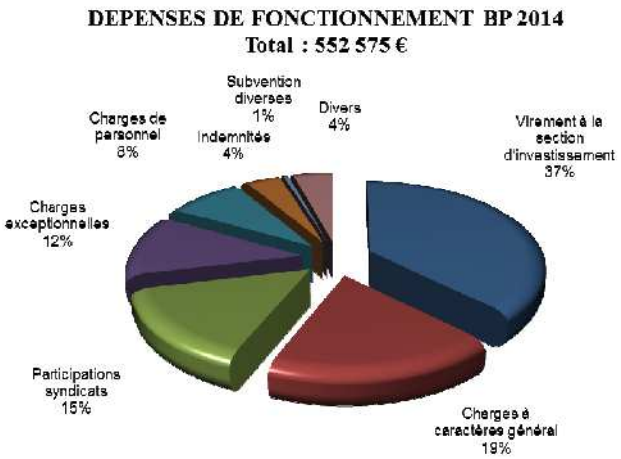


# Cérémonie du 8 mai

Jeudi 8 mai, la commune de Vitot et l'association des anciens combattants étaient rassemblées autour du monument aux morts pour commémorer la fin de la Deuxième Guerre mondiale en Europe.

Ce 70ème anniversaire a permis de rendre un hommage solennel à tous les combattants, artisans de notre libération.

A cette occasion, Monsieur le Maire a relayé le message de Monsieur Kader ARIF, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense chargé des anciens combattants et de la mémoire, rappelant que se souvenir est un devoir et une nécessité.

# Le carnaval des écoles

Le 22 mars dernier, l'association des parents d'élèves des écoles de Vitot, Epégard et Crosville-la-Vieille, *« AVEC les enfants »*, organisait son premier carnaval. Près d'une cinquantaine d'enfants déguisés accompagnés de leurs parents se sont réunis à la salle polyvalente : clowns, pirates, princesses et bien d'autres étaient au rendez-vous !

La joyeuse troupe a déambulé dans les rues Saint-Nicolas, du Haut-Vitot et du Buc, récoltant bonbons et friandises distribués par des habitants qui l'attendaient.

Un concours a ensuite permis de récompenser le plus beau déguisement de chaque école et c'est autour d'un goûter que s'est terminée cette belle journée.

# Résidence des saules

La résidence des saules s'installe progressivement à l'entrée de notre village, tout proche de notre tour Eiffel locale.

Les constructions ont déjà démarré et d'autres demandes de permis de construire arrivent régulièrement. Sur les 18 parcelles, allant de 515 à 900 m2, proposées par M. ROBACHE (promoteur en charge du projet), 8 font déjà l'objet d'un permis de construire. Sur les terrains restants, 2 plus importants (3000m2) sont réservés au logement locatif.

La société SILOGE (Société Immobilière du LOGement de l'Eure), en charge du projet de construction et de gestion des locations, y prévoit la réalisation de 7 pavillons (T3 et T4). Cet organisme s'est engagé dans l'élaboration de logements de qualité tant d'un point de vue environnemental que social. Construits de plain pied, pour une partie d'entre eux, ces logements permettront d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Ils respecteront, d'autre part, par l'exploitation de mécanisme à faible consommation tels que des ballons d'eau chaude thermodynamique, la norme BBC (Bâtiment de Basse Consommation, désignant les bâtiments pour lesquels la consommation énergétique est notoirement diminuée par rapport à des habitations standards - *Source Wikipédia*).

Les permis de construire de ces logements sont d'ores et déjà validés, la SILOGE, traitant des fonds publics, est dans l'obligation de sélectionner les entreprises intervenant sur ce projet au travers d'appels d'offres. Les résultats de ces derniers seront connus courant juin pour débuter les travaux à l'automne.

Les premiers locataires devraient ainsi emménager courant juin 2015.

# Fortes pluies

Ce 21 mai, Météo-France avait placé le département de l'Eure en vigilance orange pour des risques d'orage. Cette prévision s'est vérifiée et c'est surtout en fin de journée que les précipitations ont été particulièrement abondantes. D'ailleurs, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a réalisé sur l'ensemble du département 129 interventions.

Notre commune n'a pas échappé à cette pluviométrie exceptionnelle avec un relevé de 51 mm comme en témoignent les clichés ci-dessous : la mare de la Londe a rarement connu un niveau aussi haut, le bassin de rétention creusé rue du Champ de Bataille a bien joué son rôle et les habitants de la rue du Champ Rouget ont surveillé leur entrée craignant d'être inondés.

Mare de la Londe

Rue du Champ de Bataille

Rue du Champ Rouget

# Un peu d'urbanisme

**Extrait du Plan Local d'Urbanisme**
**Articles UA13, UB13 & UZ13 - Espaces libres et plantations**

10% de la superficie du terrain devront être aménagés en espaces verts plantés liés à une composition paysagère cohérente avec les caractéristiques paysagères, bâties et urbaines dans lesquelles le projet s'insère (exemple alternance de hauteurs, de plantations éparses ou en bosquet…).

Les parties de parcelles situées entre la façade des constructions nouvelles et la limite de la voie publique ou privée qui les borde peuvent être traitées en espaces verts, parking, terrasse, etc… mais doivent faire l'objet d'un aménagement paysager conçu en rapport avec le caractères de la voie qui les borde.

En cas de clôture végétale, les plantations devront être choisies parmi les essences locales. On notera notamment que le thuya et le laurier palme sont interdits.

# Participation du Conseil Municipal à la CdC

Le Maire et le 1er adjoint participent d'office à une commission de la CDC du Pays du Neubourg, Joël LELARGE au développement économique et Yann LEBOURG au SCOT (Schéma de COhérence Territoriale).

La Communauté de Communes, afin d'associer le maximum d'élus à son fonctionnement, a donné pour cette nouvelle mandature, le choix à deux membres supplémentaires de chaque conseil municipal de rejoindre une commission.

Se sont portés volontaires :

- Jean-Michel ROUX pour le secteur Jeunesse, les réseaux secs ou le soutien à la vie locale. Selon les effectifs de chaque commission, la CdC désignera une affectation définitive.
- Hervé RUPIN à la commission déchets, dont les enjeux sont importants, eu égard à l'augmentation des coûts de collecte des ordures ménagères.

## Principales délibérations du Conseil Municipal depuis le début de l'année

**27 janvier** : - Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement en traverse.
- Validation du projet d'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques rue de la Croix Blanche.
- Demande de subventions pour les travaux d'assainissement en traverse.

**24 février** : - Instauration du permis de démolir pour toutes démolitions sur le territoire de la commune.
- Choix de l'entreprise pour l'entretien du réseau collectif d'eaux usées.
- Vote des Comptes Administratifs 2013.

**10 mars** : - Vote des Budgets Primitifs 2014.

**6 mai** : - Réalisation d'un emprunt à moyen terme pour financer l'acquisition d'une parcelle d'intérêt communal.

**3 juin** : - Autorisation définitive pour l'acquisition d'une parcelle d'1 ha 20 ca dans le prolongement du terrain de l'école.
- Choix du maître d'œuvre pour le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement collectif.
- Convention relative à la réalisation des travaux de raccordement au réseau public d'assainissement collectif sur le domaine privé.

## Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes post-élections municipales s'est tenue le 4 avril.
Suite aux départs de M et Mme JACQUES et de Mme CARDON, 4 nouveaux membres sont élus :
- Mme Martine DURET
- Mme Sabrina PLANCQUEL
- M Bertrand SEDIEU
- M Hervé RUPIN

**Derniers évènements :**

Le repas de la Saint Valentin a été comme d'habitude, toujours au top.
Le vide grenier fut aussi une réussite et comme les années précédentes, la pluie était au rendez-vous.

**Autres manifestations prévues en 2014**

| | |
|---|---|
| **12 septembre :** | Loto |
| **8 novembre :** | Repas du Comité des fêtes |
| **13 décembre :** | Goûter des ainés |
| **14 décembre :** | Noël des enfants |
| **Septembre :** | Etude pour réaliser un nouveau vide grenier (**à confirmer**) |

## Info pratique : paiement des factures du SIVOS EPEVICROS

Il est désormais possible de régler par Internet les factures de la cantine scolaire et de la garderie.
Pour cela, il faut se connecter sur le site internet www.tipi.budget.gouv.fr avec le code collectivité 004823 et votre référence internet indiquée dans le coupon de règlement des factures « référence paiement internet » (2014-CA-00-XXXX).

## Mouvements de population

**Nouveaux arrivants :**

M. MOUTARDIER Laurent et Mme DINGREVILLE Corinne

M. et Mme TRACHE Mohamed et Sandrine

M. CIZEAU Alexandre et Mme BROSSOIS Amandine

## Etat civil

**Naissances :**

BAERT Loann, le 19 janvier 2014

**Décès :**

Mme CAUMONT Dominique, née MASSON

M. MERILLER Pierre

# *Monsieur Pierre MERILLER (1931-2014)*

## *Ancien Maire de Vitot*

Inauguration de la salle polyvalente en 1990

Nous avons été informés du décès de

Monsieur Pierre MERILLER

ancien maire de notre commune,

survenu subitement le 04 mai 2014

dans sa résidence secondaire près de Cahors.

où il aimait séjourner.

Habitant notre commune depuis 1969, il a construit sa maison au hameau de La Londe. Après deux mandats en tant que conseiller municipal, il fut élu maire en 1989.

Monsieur Pierre MERILLER était un homme plutôt discret, mais actif. Sous son mandat de maire de 1989 à 1995, il s'est beaucoup investi pour la commune. Il a assuré son développement en menant à bien plusieurs réalisations avec toute son équipe municipale. Sans être exhaustif, nous pouvons citer ses actions les plus marquantes.

La création d'espaces verts dans notre commune lui tenait à cœur. Étant entrepreneur de parcs et jardins, il a utilisé ses compétences professionnelles et son matériel pour les créer, contribuant ainsi à l'embellissement de différents lieux : mairie, école, bassins, mare de la Londe...

Il a modifié la construction destinée à une future mairie, préférant la transformer en salle polyvalente, plus utile pour les habitants de Vitot. Petite anecdote, par souci d'économie, il s'était procuré le plancher dans les environs de Figeac au meilleur rapport qualité prix et l'avait posé avec l'aide de membres du conseil et du comité des fêtes.

Par contre, il a jugé important d'agrandir la mairie « actuelle » pour la rendre plus fonctionnelle.

Il a participé très activement à EPEVICROS, groupement scolaire de trois communes et pris l'initiative de faire construire la cantine scolaire à Vitot en la jouxtant à la nouvelle salle polyvalente. Une cantine qu'il a voulu grande, anticipant déjà l'accroissement de la population scolaire.

Dès que la loi de conformité du « tout-à-l'égout » a été adoptée, il a aussitôt entamé les démarches en vue de proposer le projet de l'assainissement pour notre commune...

Projet qui a été mis en application par l'équipe communale suivante à la mairie de Vitot.